

ARTELIA
Agence de Bordeaux / Le Haillan
Parc Sextant – Bâtiment D
6-8 av. des Satellites – CS 70048
33187 Le Haillan Cedex
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée Comité de pilotage du 22/10/2024

De/From Antoine LYDA Date 22/10/2024

E-Mail Antoine.lyda@arteliagroup.com Réf. 4352731
Pages 1 / 2

Objet/Subject **COMITE DE PILOTAGE
DEFINITION ET CARACTERISATION DES ALEAS DE LA PHASE 2 – COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent	Diffusion/Distribution /E-mail / Autre (other)
Christophe PECATE	Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte	X	X
Anaëlle JOUBERT	DDTM 85	X	X
Patrick MARTINEAU	DDTM 85	X	X
Christian GUENION	Commune de Saint Maurice des Noues	X	X
Maxime MAUGAN	CLE SAGE Vendée	X	X
Olivier DESPRETZ	Vendée Eau	X	X
Vincent POUPELARD	SDIS 85	X	X
Nadine PELON	Collectif Accueil en Pays de Lorient	X	X
Christian CHATELLIER	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie	X	X
Ghislaine LESAUVAGE	Marillet – Maison des communes de la Vendée	X	X
Louis-Marie BRIFFAUD	Commune de Terval – maire délégué de Breuil-Barret	X	X
Aurélie MARTIN	Communauté de communes Pays de Fontenoy-Vendée Service ADS	X	X
Bertrand de la BONNELIERE	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X

Mr le Sous-Préfet introduit la séance rappelant le contexte dans lequel s'inscrit l'étude des aléas sur le bassin du risque du Marais Poitevin – Sud Est Vendée.

Ensuite, un tour de présentation des présents est réalisé.

Artelia présente alors les conclusions de la phase 2 sur la détermination des aléas ainsi que les suites à donner (cf. diaporama annexé à ce compte rendu).

Interventions des différents acteurs :

- ARTELIA fait la remarque que les débits des cours d'eau vont probablement évoluer au cours des prochaines années.
- La DDTM que le Porter A Connaissance (PAC) sera transmis à chaque commune. La double lecture avec le PPRI s'impose car tant que ce dernier n'est pas révisé il reste opposable.
- Un participant demande ce que la mairie doit faire si un PC doit être délivré dans la zone inondable. La DDTM indique que chaque collectivité doit construire sa doctrine de prise en compte du risque lorsqu'elles sont concernées par un PAC. Elle peut intégrer une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité et il est possible d'intégrer ces connaissances dans le PLUi.
- Les maires présents font remarquer que cela représente des difficultés à venir, et qu'il y a un besoin d'expliquer ces règles aux citoyens. Ils partagent le besoin de faire évoluer le PLUi sur cet aspect risque inondation.
La DDTM indique que l'information va être diffusée aux citoyens dans le cadre d'une réunion publique.
- La Chambre d'Agriculture demande ce qu'il se passe lorsqu'une exploitation agricole est située en zone d'aléa fort ?
La DDTM que ce sujet est pris en compte dans le règlement du PPRI. Il pourra être discuté lors du travail sur le règlement.
- La DDTM précise qu'après les réunions publiques il sera possible d'apporter des remarques sur les documents produits. Le PAC ne sera pas modifié mais le PPRI peut l'être avant son approbation. Une publicité pour les réunions publiques sera publiée dans Ouest France et des éléments de communication seront transmis aux communes par la DDTM pour que l'information soit relayée dans les bulletins municipaux ou sur les panneaux lumineux, sites internet...
- Un participant demande sur la CdC Pays de la Chataigneraie quel est l'impact de l'évolution des sols sur le ruissellement, et quel est l'effet des plantations de haies.
La DDTM indique que l'étude a mis en avant certaines limites dans l'analyse de ces phénomènes. Il existe également des difficultés de terrain pour mettre en place ces solutions dont l'efficacité est réelle mais difficilement quantifiable.
La Chambre d'Agriculture ajoute qu'il y a aujourd'hui des obligations de replanter en cas d'arrachage. La CdC Pays de la Chataigneraie est un des secteurs où il y a eu le plus de replantations.

Antoine LYDA

Responsable pôle Hydraulique Fluviale